

DECISION n° 2022/92
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Monsieur Théo Gillon

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;

Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Monsieur Théo Gillon en sa qualité de contrôleur de gestion, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 07/06/2022.

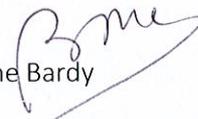
Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,



La directrice générale,

Catherine Bardy



Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégrer de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A THEO GILLON

Domaines	Missions
Affaires générales et correspondances	La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge
Affaires générales et correspondances	La signature des significations d'huissiers
Commande publique et activité opérationnelle	La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF
Finances	La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande dans la limite d'un montant de 2000 euros HT

DECISION n° 2022/ 93
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame LEA BOREL

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Léa BOREL en sa qualité de chargée d'opérations, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

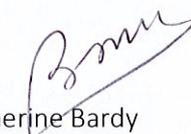
A Lille le 07/06/2022.

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégataire

Lu et accepté,



La directrice générale,



Catherine Bardy

**Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégrer de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt
CS 20003 59777 EURALILLE**

DELEGATIONS FAITES A LEA BOREL

Domaines	Missions
Affaires générales et correspondances	La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge
Affaires générales et correspondances	La signature des significations d'huissiers
Commande publique et activité opérationnelle	La signature des bordereaux de suivi des déchets
Commande publique et activité opérationnelle	La signature des dépôts de dossiers d'autorisation d'urbanisme dans le cadre des travaux (permis de démolir, déclaration préalable, dossier loi sur l'eau..)
Commande publique et activité opérationnelle	La signature des formulaires pour la mise à jour des données cadastrales dans le cadre des travaux
Commande publique et activité opérationnelle	La signature des déclarations préalables dans le cadre des travaux au titre du code du travail
Commande publique et activité opérationnelle	La signature des protocoles d'accord avec les riverains dans le cadre des travaux
Commande publique et activité opérationnelle	La signature des attestations de travaux des concessionnaires
Commande publique et activité opérationnelle	La signature des plans de prévention dans le cadre des travaux
Commande publique et activité opérationnelle	La signature des documents liés à l'exécution de la prestation d'un géomètre (document d'arpentage, de délimitation cadastrale, de bornage, de rétablissement de limites, ...)
Commande publique et activité opérationnelle	La signature des procès-verbaux ou documents contradictoires relatifs aux états des lieux
Commande publique et activité opérationnelle	La signature des courriers pour les levées de séquestre
Commande publique et activité opérationnelle	La signature des procès-verbaux ou documents divers relatifs au fonctionnement des copropriétés
Commande publique et activité opérationnelle	La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF
Commande publique et activité opérationnelle	La signature des feuilles de présence dans le cadre d'opération d'expertise, de référé préventif, de transports sur les lieux, d'audience
Commande publique et activité opérationnelle	La signature des autorisations d'accès temporaire (visites, sondages, études techniques, archéologiques, de sols ou géotechniques)
Commande publique et activité opérationnelle	Les documents relatifs à l'exécution des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre (les émissions des ordres de service, la vérification des engagements de la maîtrise d'œuvre et la certification des états d'acompte)
Commande publique et activité opérationnelle	La signature des procès-verbaux de réception de travaux
Finances	La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire pour les prestations des huissiers de justice
Finances	La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande et la signature des prestations de déracordement et de dévoiement des réseaux (eau, gaz, électricité, téléphonie) dans la limite d'un montant de 2000 euros HT

Finances

La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre du marché à bons de commande pour les démolitions des petites friches dans la limite d'un montant de 20 000 euros HT

DECISION n° 2022/94
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Amandine MIDAVAINÉ

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Amandine MIDAVAINÉ en sa qualité de chargée d'opérations, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 07/06/2022

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au
délégué

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégrer de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A AMANDINE MIDAVAINÉ

Domaines	Missions
Affaires générales et correspondances	La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge
Affaires générales et correspondances	La signature des significations d'huissiers
Commande publique et activité opérationnelle	La signature des bordereaux de suivi des déchets
Commande publique et activité opérationnelle	La signature des dépôts de dossiers d'autorisation d'urbanisme dans le cadre des travaux (permis de démolir, déclaration préalable, dossier loi sur l'eau..)
Commande publique et activité opérationnelle	La signature des formulaires pour la mise à jour des données cadastrales dans le cadre des travaux
Commande publique et activité opérationnelle	La signature des déclarations préalables dans le cadre des travaux au titre du code du travail
Commande publique et activité opérationnelle	La signature des protocoles d'accord avec les riverains dans le cadre des travaux
Commande publique et activité opérationnelle	La signature des attestations de travaux des concessionnaires
Commande publique et activité opérationnelle	La signature des plans de prévention dans le cadre des travaux
Commande publique et activité opérationnelle	La signature des documents liés à l'exécution de la prestation d'un géomètre (document d'arpentage, de délimitation cadastrale, de bornage, de rétablissement de limites, ...)
Commande publique et activité opérationnelle	La signature des procès-verbaux ou documents contradictoires relatifs aux états des lieux
Commande publique et activité opérationnelle	La signature des courriers pour les levées de séquestre
Commande publique et activité opérationnelle	La signature des procès-verbaux ou documents divers relatifs au fonctionnement des copropriétés
Commande publique et activité opérationnelle	La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF
Commande publique et activité opérationnelle	La signature des feuilles de présence dans le cadre d'opération d'expertise, de référé préventif, de transports sur les lieux, d'audience
Commande publique et activité opérationnelle	La signature des autorisations d'accès temporaire (visites, sondages, études techniques, archéologiques, de sols ou géotechniques)
Commande publique et activité opérationnelle	Les documents relatifs à l'exécution des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre (les émissions des ordres de service, la vérification des engagements de la maîtrise d'œuvre et la certification des états d'acompte)
Commande publique et activité opérationnelle	La signature des procès-verbaux de réception de travaux
Finances	La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire pour les prestations des huissiers de justice
Finances	La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande et la signature des prestations de déracordement et de dévoiement des réseaux (eau, gaz, électricité, téléphonie) dans la limite d'un montant de 2000 euros HT

Finances

La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre du marché à bons de commande pour les démolitions des petites friches dans la limite d'un montant de 20 000 euros HT

DECISION n° 2022/ 45
Portant délégation de signature de la directrice générale
A Madame Noémie Condomines

JE SOUSSIGNEE : Madame Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, nommée à cette fonction suivant un arrêté ministériel en date du 18 février 2022 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R321-9 qui dispose que la directrice générale ou le directeur général d'un établissement public foncier de l'Etat peut déléguer sa signature ;
Vu le décret n°2021-1061 du 06 août 2021 modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France ;
Vu l'arrêté ministériel précité portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France à compter du 1^{er} avril 2022 ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France approuvé par délibération du conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De déléguer, sous ma responsabilité, de façon permanente et dans le respect des procédures et règlements en vigueur, à Madame Noémie Condomines en sa qualité de chargée de développement, ma signature à l'effet de signer, pour moi et en mon nom tous les actes repris dans le tableau annexé à la présente décision ;

ARTICLE 2 : Les documents signés en application de la présente délégation de signature porteront la mention « Pour Madame Catherine Bardy, directrice générale, par délégation » ou « P/o » (pour ordre) ;

ARTICLE 3 : La présente délégation entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'établissement.

A Lille le 07/06/2022.

Fait en 2 exemplaires originaux dont l'un est remis au délégué

Lu et accepté,

La directrice générale,

Catherine Bardy

Les signatures ont volontairement été occultées par sécurité et pour des raisons de confidentialité. Pour consulter l'intégrer de la pièce, vous pouvez vous rendre au siège de l'Etablissement sis 594 avenue Willy Brandt CS 20003 59777 EURALILLE

DELEGATIONS FAITES A NOEMIE CONDOMINES

Domaines	Missions
Affaires générales et correspondances	La signature des accusés de réceptions postaux et assimilés, courriers, colis et la remise de plis contre décharge
Affaires générales et correspondances	La signature des significations d'huissiers
Commande publique et activité opérationnelle	La signature des dépôts de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie dans le cadre d'une infraction sur le patrimoine de l'EPF
Commande publique et activité opérationnelle	La signature des autorisations d'accès temporaire (visites, sondages, études techniques, archéologiques, de sols ou géotechniques)
Finances	La signature des bons de commande relevant des missions du délégataire dans le cadre d'un marché à bons de commande dans la limite d'un montant de 2000 euros HT